



RÉUNION D'INFORMATION

PROTÉGER UN PROCHE : QUELLES DÉMARCHES ?

ELLE S'ADRESSE À TOUTE PERSONNE PRÉOCCUPÉE PAR LA VULNÉRABILITÉ D'UN PROCHE (PARENT, CONJOINT, ENFANT) OU SOUHAITANT ANTICIPER SA PROPRE PROTECTION. QUE VOUS SOYEZ SIMPLEMENT EN QUÊTE D'INFORMATIONS OU DÉJÀ ENGAGÉ DANS DES DÉMARCHES, VENEZ RENCONTRER UNE EXPERTE QUI RÉPONDRA À TOUTES VOS QUESTIONS.

PROGRAMME :

- **Présentation du DISTF**

Dispositif d'information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

- **Pourquoi une mesure de protection ?**

Quand et comment est-elle nécessaire

- **Les différentes mesures**

Curatelle, tutelle, habilitation familiale

- **Anticiper la protection**

Le mandat de protection future

- **Comment demander une mesure de protection ?**

Les démarches concrètes auprès du juge des tutelles

**Vendredi 02 octobre 2026 à 17 h
à France Parkinson - Comité 57
1 rue du Lavoir à METZ Sablon**

Inscription souhaitée par : sms : 07 62 13 52 26 - Mail :
comite57@franceparkinson.fr

Venez nombreux !

INTERVENANTE

Mme Laurence BOUR

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
Dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux
ACTIVE 57